



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés : cinq nouveaux signataires et un deuxième rapport de suivi !

Paris, le 1^{er} juin 2015

Devant plus de cent cinquante acteurs du parc tertiaire public et privé, le Plan Bâtiment Durable a présenté le deuxième rapport de suivi de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires. Une présentation au cours de laquelle plusieurs signataires ont fait part de leurs retours d'expérience.

Cet événement a été clôturé par la signature de cinq nouveaux organismes : la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France, Exterimmo, SNCF Immobilier, l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand et l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

Cette charte qui avait été lancée fin octobre 2013, compte aujourd'hui 95 signataires.

Publication du deuxième rapport de suivi de la charte tertiaire

Elaboré avec le soutien du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), et sur financement de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP), ce deuxième rapport se concentre sur les pratiques mises en œuvre par les signataires sur leur parc de bâtiments. Il vise à donner l'exemple et l'envie au plus grand nombre des acteurs du tertiaire, en mettant en avant des actions déjà testées par les signataires les plus avancés dans la voie de l'amélioration de l'efficacité énergétique. Ces actions sont décrites sous forme de fiches thématiques.

Les témoignages des signataires font ressortir un certain nombre de constantes dans les stratégies de réduction des consommations : diagnostic et cartographie du parc ; dispositif de suivi des consommations ; plan d'actions et organisation pour favoriser la pérennité des actions dans le temps. Cela n'empêche pas chacun de garder des spécificités dans l'organisation, les priorités ou les leviers d'action.

Le premier point de consensus est que l'efficacité énergétique dans les bâtiments doit être portée comme un véritable projet d'entreprise. Mesurer les consommations d'énergie, faire un état des lieux des bâtiments et des potentiels d'économie accessibles, adopter un plan de progrès partagé, constituent des pré-requis indispensables à la mise en place et la réussite du projet.

Pour les propriétaires d'un grand parc tertiaire, le diagnostic énergétique doit trouver sa place dans un diagnostic patrimonial plus large. Les grands utilisateurs, grandes entreprises ou administrations, mettent en avant que l'arbitrage et l'optimisation de leur parc immobilier comptent parmi les leviers principaux pour diminuer les consommations d'énergie

A l'échelle du site ou de l'immeuble, les signataires s'accordent sur l'intérêt de mobiliser trois leviers de l'efficacité énergétique : la sensibilisation des occupants, l'optimisation de l'exploitation et de l'entretien et les travaux d'amélioration de la performance énergétique. Les frontières entre ces trois



leviers sont perméables. Aussi, la mise en place d'un dialogue constructif entre les parties prenantes de l'immeuble (propriétaire, gestionnaire, exploitant, locataire(s)) apparaît indispensable pour actionner ces trois leviers de l'efficacité énergétique et jouer sur les consommations énergétiques globales des bâtiments (parties communes et privatives).

Le deuxième chapitre du rapport présente une vingtaine d'actions concrètes, mises en œuvre par les signataires de la charte, recourant à ces différents leviers. Bien que les fiches exposées ne permettent pas de hiérarchiser clairement ces actions en termes de coût-efficacité, les signataires s'accordent sur un certain nombre de conclusions :

- les actions de sensibilisation des occupants et d'optimisation de l'exploitation nécessitent en général un investissement limité mais récurrent et ont des temps de retour relativement courts (inférieurs à 2 ou 5 ans) ;
- les actions sur l'exploitation ont connu un fort développement au cours des dernières années grâce au progrès réalisés en matière de comptage, de contrôle et de pilotage des automatismes ;
- les travaux plus lourds portant sur l'enveloppe ou les équipements ne sont envisagés que dans un cycle de rénovation standard du patrimoine immobilier.

Ces enseignements ont été illustrés par le témoignage de trois signataires de la charte : PERIAL, le Conseil départemental de l'Essonne et la RATP.

Une démarche volontaire qui s'amplifie : cinq nouveaux signataires rejoignent la charte

En clôture de l'évènement, Philippe Pelletier a recueilli la signature de cinq nouveaux signataires : Exerimmo, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France, SNCF Immobilier, l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand et l'Université de Reims Champagne-Ardenne s'engagent à leur tour.

Le 26 mai dernier, c'est la région Centre-Val de Loire qui était la deuxième région à se lancer dans cette mobilisation volontaire. Plus tôt en 2015, ce sont le Centre Hospitalier Alès-Cévennes, l'Université Paris-Ouest Nanterre-La Défense, et le Museum National d'Histoire Naturelle qui s'étaient engagés pour la rénovation des bâtiments tertiaires en signant la charte.

Télécharger le deuxième rapport de suivi de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés, la charte avec la liste complète des signataires et la présentation des nouveaux signataires sur www.planbatimentdurable.fr

Contact presse

Anne-lise Deloron
01 40 81 33 05 / 06 59 46 99 00
anne-lise.deloron@developpement-durable.gouv.fr
www.planbatimentdurable.fr

